



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **12 octobre 2021 à 14h30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud ainsi que la directrice générale adjointe - Greffe et Ressources humaines Stéphanie Russell sont également présents.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
- 4. Finances**
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Octroi d'un mandat de représentation concernant la vente des lots 5 623 148, 6 154 140 et 6 154 141
- 6. Urbanisme et Environnement**
  - 6.1 Prolongation d'embauche d'un préposé à l'écocentre à statut temporaire
- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**
  - 7.1 Nomination temporaire de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et des communications par intérim
- 8. Travaux publics et Parcs**
  - 8.1 Autorisation de dépense pour l'octroi de contrat pour le déneigement des accès, stationnements et bornes sèches pour la saison 2021-2022 (2)
  - 8.2 Octroi de contrat pour la réparation et le terrassement suite aux travaux de pavage dans le noyau villageois
  - 8.3 Prolongement du contrat pour le pompage des nouveaux puits P5 et P6
  - 8.4 Prolongation et embauche d'opérateurs de machinerie lourde à statut temporaire
  - 8.5 Embauche d'un manoeuvre à statut temporaire
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
  - 9.1 Amendement à la résolution 21-0510-266 - achat de matériel supplémentaire pour le fonctionnement des appareils protection respiratoire autonome
  - 9.2 Remplacement temporaire d'un lieutenant
- 10. Divers**
- 11. Période d'information**
- 12. Période de questions**
- 13. Fermeture de la séance**

---

**1. Ouverture de la séance**

**L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil.**

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**21-1012-565** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

**5. Administration générale**

**5.1 Octroi d'un mandat de représentation concernant la vente des lots 5 623 148, 6 154 140 et 6 154 141**

**21-1012-566** Attendu les résolutions numéros 18-06-266 et 18-12-524

autorisant la vente des lots 5 623 148, 6 154 140 et 6 154 141, du cadastre du Québec (ci-après appelé l'immeuble) à Développements Outstanding Inc. (ci-après appelé l'acheteur);

Attendu qu'aux termes de l'acte de vente consenti par la Municipalité de Saint-Donat, à l'acheteur inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montcalm, le 19 décembre 2018, sous le numéro 24 339 528 (ci-après « Acte de vente ») ce dernier s'est notamment engagé à :

1. déposer tous les documents demandés et compléter toutes les formalités requises auprès de la Municipalité de Saint-Donat pour l'obtention des permis de construction afin d'ériger un ensemble immobilier d'un minimum de quatre-vingt (80) chambres, incluant les usages commerciaux y afférents et une salle multifonctionnelle, sur l'immeuble à l'intérieur d'une période de vingt et un (21) mois suivant la signature de l'acte de vente; et
2. débiter les travaux de construction de l'hôtel et de la salle multi fonctionnelle à l'intérieur d'une période de deux (2) ans suivant la signature de l'acte de vente

Attendu qu'aux termes dudit Acte de vente, l'exécution, par l'acheteur, des engagements précédemment mentionnés est garantie par une clause résolutoire;

Attendu le défaut de l'acheteur de respecter ces engagements;

Attendu la demande de délai de la part de l'acheteur dans une correspondance reçue le 5 juillet 2021, à l'effet de modifier l'échéancier de réalisation du projet et dans lequel l'acheteur ne s'acquitte pas son obligation de réaliser un projet hôtelier en première phase;

Attendu que la Municipalité ne souhaite pas accorder de délai supplémentaire et entend se prévaloir de la clause résolutoire de l'acte de vente;

À ces faits, il est proposé à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Dunton Rainville pour représenter les intérêts de la Municipalité de Saint-Donat afin d'entreprendre les procédures appropriées dans le but d'obtenir la résolution de la vente inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montcalm, le 19 décembre 2018, sous le numéro 24 339 528.

## **6. Urbanisme et Environnement**

### **6.1 Prolongation d'embauche d'un préposé à l'écocentre à statut temporaire**

**21-1012-567** Attendu l'absence d'un employé à titre de préposé à l'écocentre à statut temporaire de la fin octobre 2021 à la mi-mai 2022 ;

Attendu le besoin de le remplacer afin d'avoir les effectifs nécessaires à l'écocentre;

Attendu que le candidat est déjà à l'embauche de la Municipalité ;

Attendu la recommandation du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 8 octobre 2021;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de prolonger l'embauche de M. Gabriel Déry, à titre de préposé à l'écocentre à statut temporaire de la fin octobre 2021 à la mi-mai 2022.



## **7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**

### **7.1 Nomination temporaire de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et des communications par intérim**

**21-1012-568** Attendu l'absence pour une durée indéterminée de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et des communications;

Attendu la nécessité combler le poste temporairement par la titulaire du poste de chargée de projet;

Attendu que l'article 4.10.1 de la Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres stipule qu'un employé cadre peut exercer un intérim lorsqu'il accepte d'occuper temporairement un poste;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer la nomination de Marie-Pier Bernier à titre de directrice des loisirs, de la vie communautaire et des communications par intérim, jusqu'à ce que la titulaire du poste soit de retour à temps complet, le tout conformément aux conditions prévues à l'article 4.10.1 b) de la Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres actuellement en vigueur

## **8. Travaux publics et Parcs**

### **8.1 Autorisation de dépense pour l'octroi de contrat pour le déneigement des accès, stationnements et bornes sèches pour la saison 2021-2022 (2)**

**21-1012-569** Attendu que le déneigement de certains accès, stationnements ou bornes sèches est effectué par des entrepreneurs privés depuis plusieurs années;

Attendu que le regroupement de ces demandes de prix permet d'obtenir des soumissions avantageuses;

Attendu que pour ce faire, il est nécessaire de faire appel à des entrepreneurs locaux;

Attendu la réception des montants manquants pour conclure l'octroi des soumissions pour le déneigement de certains accès, stationnements et bornes sèches durant la période hivernale 2021-2022;

Attendu la recommandation du Service des travaux publics et des parcs, en date du 8 octobre 2021;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer la deuxième partie définitive des soumissions de contrats de déneigement des accès, stationnements et bornes sèches pour la saison 2021-2022 aux différents entrepreneurs privés pour un montant total de 16 920 \$ avant toutes taxes applicables;
- que les sommes pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-330-00-443.

### **8.2 Octroi de contrat pour la réparation et le terrassement suite aux travaux de pavage dans le noyau villageois**

**21-1012-570** Attendu qu'à la suite des travaux de pavage et de bordures de rue dans le noyau villageois, la Municipalité souhaite effectuer des travaux de réparation et de terrassement;

Attendu que la Municipalité a effectué une demande de prix auprès de cinq soumissionnaires;

Attendu la réception et l'analyse d'une soumission;

Attendu leur analyse et le rapport du directeur des services techniques en date du 8 octobre 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer le contrat de travaux de réparations et terrassement dans le noyau villageois à l'entreprise Paysagiste Joé St-Amour, pour un montant de 30 180.93\$ avant toutes taxes applicables;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au *Règlement 21-1085*.

### **8.3 Prolongement du contrat pour le pompage des nouveaux puits P5 et P6**

**21-1012-571** Attendu que la Municipalité souhaite augmenter sa capacité de production d'eau potable pour répondre à la demande croissante de la population;

Attendu que la Municipalité a déjà octroyé un contrat pour la location des équipements de pompes des puits P5 et P6 à l'entreprise Pompes Villemaire inc pour les mois d'août et de septembre 2021 par la résolution 21-0727-414;

Attendu qu'il est nécessaire de poursuivre le pompage des puits P5 et P6 pour les mois d'octobre et de novembre 2021 pour atteindre la stabilité des paramètres physico-chimiques;

Attendu du maintien des modalités prévues dans la soumission initiale;

Attendu la recommandation du directeur des Services techniques à cet effet, en date du 8 octobre 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser la location d'équipements de pompage requis pour une durée de 2 mois au montant maximal de 7 890 \$, avant toutes taxes applicables, à l'entreprise Pompes Villemaire inc.;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), dans le cadre de la programmation partielle 2019-2023.

### **8.4 Prolongation et embauche d'opérateurs de machinerie lourde à statut temporaire**

**21-1012-572** Attendu les besoins d'employés à titre d'opérateurs de machinerie lourde à statut temporaire afin d'avoir les effectifs nécessaires jusqu'à la fin de la période hivernale 2021-2022;

Attendu la recommandation du Service des travaux publics et des parcs en date du 8 octobre 2021;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de prolonger l'embauche de M. Mario Raymond, à titre d'opérateur de machinerie lourde à statut temporaire, jusqu'à la fin de la période hivernale 2021-2022;
- de procéder à l'embauche de M. Olivier Legault et M. Alain Duguay à titre d'opérateurs de machinerie lourde à



statut temporaire, jusqu'à la fin de la période hivernale 2021-2022.

## **8.5 Embauche d'un manoeuvre à statut temporaire**

**21-1012-573** Attendu les besoins d'employés à titre de manoeuvres à statut temporaire afin d'avoir les effectifs nécessaires jusqu'à la fin de la période hivernale 2021-2022;

Attendu la recommandation du Service des travaux publics et des parcs en date du 8 octobre 2021;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Mathieu Corneloup à titre de manoeuvre, à statut temporaire jusqu'à la fin de la période hivernale 2021-2022.

## **9. Sécurité incendie et sécurité civile**

### **9.1 Amendement à la résolution 21-0510-266 - achat de matériel supplémentaire pour le fonctionnement des appareils protection respiratoire autonome**

**21-1012-574** Attendu la résolution 21-0510-266 relative à l'achat de matériel supplémentaire pour le fonctionnement des appareils protection respiratoire autonome;

Attendu la nécessité d'amender ladite résolution;

Attendu la recommandation du Service de sécurité incendie et de sécurité civile à cet effet, en date du 7 octobre 2021;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un amendement soit fait à la résolution 21-0510-266 afin que celle-ci se lise dorénavant comme suit :

- permettre l'achat de matériel supplémentaire pour le fonctionnement des appareils de protection respiratoire autonome à l'entreprise Aérofeu et qu'autorisation soit donnée pour le paiement au montant total de 5 435,74 \$ avant toutes taxes applicables;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt 20-1078*.

### **9.2 Remplacement temporaire d'un lieutenant**

**21-1012-575** Attendu le départ temporaire de Mark Sarrazin à titre de lieutenant;

Attendu qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des équipes lors d'interventions, un remplacement temporaire s'impose par l'embauche d'un nouveau lieutenant;

Attendu qu'Anthony St-Amour est sur la liste d'attente pour être lieutenant éligible et qu'il est déjà à l'emploi de la Municipalité;

Attendu la recommandation du Service sécurité incendie et de sécurité civile à cet effet, en date du 7 octobre 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Anthony St-Amour à titre de lieutenant éligible pour une durée indéterminé au Service de sécurité incendie et de sécurité civile aux conditions établies par la Municipalité à ces fins, à savoir:

1. qu'il ne pourra exercer un emploi de pompier à temps partiel dans une autre municipalité;
2. qu'il doit résider sur le territoire de la municipalité de

Saint-Donat.

**13. Fermeture de la séance**

**21-1012-576** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 15h30.

---

Joé Deslauriers  
Maire

---

Matthieu Renaud  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier